



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU GERS

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°32-2020-008

PUBLIÉ LE 15 JANVIER 2020

# Sommaire

## **PREF-DSRHM**

32-2020-01-07-004 - Avis de concours professionnel pour le recrutement d'un cadre supérieur de santé paramédical infirmier (1 page)

Page 3

PREF-DSRHM

32-2020-01-07-004

Avis de concours professionnel pour le recrutement d'un  
cadre supérieur de santé paramédical infirmier

**Avis de concours professionnel  
pour le recrutement  
d'un cadre supérieur de santé paramédical infirmier**

**LE DIRECTEUR DU CENTRE HOSPITALIER DE CONDOM**

- Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires
- Vu** la loi n°86-33 du 09 janvier 1986 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière
- Vu** le décret n°2012-1466 du 26 décembre 2012 modifié, portant statut particulier des corps de cadres de santé paramédicaux de la fonction publique hospitalière ;
- Vu** l'arrêté du 25 juin 2013 fixant la composition du jury et les modalités d'organisation des concours professionnels permettant l'accès au grade de cadre supérieur de santé et au grade de cadre supérieur de santé paramédical de la fonction publique hospitalière

**DECIDE**

**Article 1** : un concours professionnel pour le recrutement d'un cadre supérieur de santé paramédical infirmier est ouvert et organisé au Centre Hospitalier de CONDOM.

**Article 2** : ce concours aura lieu le 30 janvier 2020

La clôture des inscriptions est fixée au 22 janvier 2020 cachet de la poste faisant foi.

**Article 3** : il est ouvert aux cadres de santé paramédicaux comptant au moins trois ans de services effectifs dans le grade de cadre de santé paramédical.

**Article 4** : les candidats doivent adresser une demande d'admission à concourir à Monsieur le Directeur, 21 Avenue du Maréchal Joffre - 32100 CONDOM, accompagnée d'un dossier comportant :

- ⇒ Une demande d'admission à concourir établie sur papier libre
- ⇒ Un curriculum vitae détaillé établi sur papier libre ;
- ⇒ Un état signalétique des services publics rempli et signé par l'autorité investie du pouvoir de nomination ;
- ⇒ Un dossier exposant l'expérience et le projet professionnel du candidat, ses titres et diplômes obtenus ainsi que ses travaux réalisés jusqu'alors, et qui est accompagné des pièces justificatives correspondant.

Fait à Condom, le 07 janvier 2020  
le directeur

Bertrand TENEZE